

Participation des femmes autochtones au processus électoral

Par journaldebrazza.com - 31/10/2011

Un accord de financement a été signé dans ce sens, entre le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'ambassade des Etats-Unis au Congo

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en République du Congo ont signé le 28 octobre 2011, à Brazzaville, un protocole d'accord de financement de la mise en œuvre du projet visant la mobilisation, l'engagement et la participation des femmes bantoues et autochtones aux législatives de 2012 et aux élections locales de 2013. Ce projet, financé à hauteur de 100 millions de francs CFA par les Etats-Unis d'Amérique, permettra d'appuyer les efforts du gouvernement congolais, dans la mise en œuvre effective des textes législatifs, en faveur de la participation des femmes en politique, et notamment des femmes autochtones. Les documents ont été paraphés par le représentant de l'UNFPA au Congo, David Lawson et l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo, Christopher W. Murray. Il s'agit d'augmenter la participation aux processus électoraux des femmes bantoues et autochtones ; de les sensibiliser sur les processus électoraux ; de sensibiliser les femmes autochtones sur leurs droits ; sur le projet de loi lié à la parité pour la représentation des femmes dans la prise de décisions, et aux postes administratifs et politiques.



© fipac

Un accord pour l'implication des femmes autochtones aux élections législatives a été signé à Brazzaville

Selon M. Lawson, la mobilisation se fera à travers un combinaison de campagnes d'information, de sensibilisation et de formation, aux échelons national, départemental et local, avec les autorités nationales et décentralisées de l'Etat et les acteurs de la société civile. Ces activités seront conduites dans le respect des sensibilités culturelles et linguistiques, suivant les besoins identifiés localement, a-t-il précisé. Rappelant que l'UNFPA soutient la cause des femmes et leurs droits, ainsi que des populations autochtones aux côtés du gouvernement congolais, M. Lawson s'est déclaré convaincu: *qu'il est essentiel pour l'avenir et le développement du pays, que les femmes, les nombreuses Congolaises combatives et méritantes occupent leur juste place dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux.* Satisfait de la coopération UNFPA-Etats-Unis qui remonte à la création de ce Fonds, M. Lawson, tout en remerciant le diplomate américain, a relevé que: *c'est pour la première fois que le gouvernement américain apporte une contribution financière directe à l'action de l'UNFPA en République du Congo.*

Nous sommes honorés que l'UNFPA ait accepté la subvention du gouvernement américain destinée au soutien des femmes et des peuples autochtones dans le cadre des élections en République du Congo l'année prochaine. Nous sommes confiants que les activités programmées dans le cadre de la subvention se tiendront dans les délais et auront l'impact attendu, a indiqué M. Murray. Par ailleurs, le gouvernement congolais, conscient du manque de participation des peuples autochtones dans l'administration publique et aux affaires, entreprend des efforts pour surmonter ces défis. Aussi le Parlement congolais a-t-il adopté une loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones le 30 décembre 2010, et promulguée le 25 février 2011, rappelle -t-on.